

Des exigences supplémentaires peuvent être demandées à la discrétion de la sélection

Statut / catégorie d'emploi	Produit	Admissibilité	Exigences particulières
Résident permanent :			
	Vie Maladies graves Invalidité	Dès l'arrivée au Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Si au Canada depuis moins d'un an, un paramédical et un profil sanguin incluant les tests hépatiques B et C sont requis.
Résident non permanent :			
Aide familiale / Nanny	Vie et maladies graves	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'arrivée au Canada • Montant maximum : <ul style="list-style-type: none"> - Vie : 250 000 \$ - MG : 100 000 \$ • Aucun bénéfice permis sauf avenant Maladies Graves • Doit être propriétaire du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> • Si au Canada depuis moins d'un an, un paramédical et un profil sanguin incluant les tests hépatiques B et C sont requis. • Copie du permis de travail. • Pour la maladie grave, le pays d'origine doit être un risque assurable, incluant surprime ou exclusion.
	Invalidité	Non admissible	
Permis de travail lié à un employeur	Vie et maladies graves	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'arrivée au Canada • Montant maximum : <ul style="list-style-type: none"> - Vie : 500 000 \$ - MG : 100 000 \$ • Aucun bénéfice permis sauf avenant Maladies Graves • Admissible aux taux préférentiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Si au Canada depuis moins d'un an, un paramédical et un profil sanguin incluant les tests hépatiques B et C sont requis. • Copie du permis de travail. • Pour la maladie grave, le pays d'origine doit être un risque assurable, incluant surprime ou exclusion.
	Invalidité	Non admissible	

Statut / catégorie d'emploi	Produit	Admissibilité	Exigences particulières
Permis de travail ouvert	Vie et maladies graves	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'arrivée au Canada • Montant maximum pour conjoint(e) ou enfant dépendant : <ul style="list-style-type: none"> - Vie et MG : jusqu'à 100 % du montant sur le conjoint, sujet à la tarification financière • Montant maximum pour les autres détenteurs de permis de travail ouvert : <ul style="list-style-type: none"> - Vie : 250 000 \$ - MG : 100 000 \$ • Aucun bénéficiaire permis sauf avenant Maladies Graves 	<ul style="list-style-type: none"> • Si au Canada depuis moins d'un an, un paramédical et un profil sanguin incluant les tests hépatiques B et C sont requis. • Copie du permis de travail. • Pour la maladie grave, le pays d'origine doit être un risque assurable, incluant surprime ou exclusion.
	Invalidité	Non admissible	
Permis de travail post-diplôme	Vie et maladies graves	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'arrivée au Canada • Montant maximum : <ul style="list-style-type: none"> - Vie : 500 000 \$ - MG : 100 000 \$ • Admissible aux bénéficiaires • Admissible aux taux préférentiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Si au Canada depuis moins d'un an, un paramédical et un profil sanguin incluant les tests hépatiques B et C sont requis. • Copie du permis de travail. • Pour la maladie grave, le pays d'origine doit être un risque assurable, incluant surprime ou exclusion.
	Invalidité	Non admissible	
Programme Candidat d'une Province (PCP) ou Certificat de sélection du Québec (CSQ)	Vie, maladies graves et invalidité	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'arrivée au Canada • Montant maximum : <ul style="list-style-type: none"> - Vie : 2 000 000 \$ - MG : 500 000 \$ - Inv. : 3 500 \$ • Admissible aux bénéficiaires • Admissible aux taux préférentiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Si au Canada depuis moins d'un an, un paramédical et un profil sanguin incluant les tests hépatiques B et C sont requis. • Lettre d'acceptation au programme de Candidat d'une province ou de Certificat de Sélection du Québec. • Pour la maladie grave, le pays d'origine doit être un risque assurable, incluant surprime ou exclusion.
	Invalidité	Non admissible	
Permis d'étude	Vie	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'arrivée au Canada • Montant maximum : <ul style="list-style-type: none"> - Vie : 250 000 \$ • Aucun bénéficiaire permis 	<ul style="list-style-type: none"> • Si au Canada depuis moins d'un an, un paramédical et un profil sanguin incluant les tests hépatiques B et C sont requis. • Copie du permis d'étude.
	Maladies graves et invalidité	Non admissible	

Statut / catégorie d'emploi	Produit	Admissibilité	Exigences particulières
Réfugié	Vie et maladies graves	<ul style="list-style-type: none"> • Dès l'arrivée au Canada • Montant maximum : <ul style="list-style-type: none"> - Vie : 250 000 \$ - MG : 100 000 \$ • Aucun bénéficiaire permis sauf avenant Maladies Graves 	<ul style="list-style-type: none"> • Si au Canada depuis moins d'un an, un paramédical et un profil sanguin incluant les tests hépatiques B et C sont requis. • Lettre d'acceptation comme personne protégée au Canada. • Pour la maladie grave, le pays d'origine doit être un risque assurable, incluant surprime ou exclusion
	Invalidité	Non admissible	
Citoyen étranger :			
	Tout produit	Non admissible	
Canadien vivant à l'étranger :			
	Vie	<ul style="list-style-type: none"> • Vie entière ou T100 seulement • Montant maximum : 1 000 000 \$ • Doit demeurer résident canadien pour fins d'impôt pour la durée du voyage et avoir une date de retour établie • Le pays doit être assurable à taux standard selon nos normes 	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences doivent être complétées au Canada et la police doit être placée avant le départ • Consulter la tarification pour connaître l'éligibilité du pays
	Maladies graves	<ul style="list-style-type: none"> • Voyage ne doit pas excéder 3 ans • Montant maximum : 500 000 \$ • Assuré ne doit pas avoir une surprime supérieure à 200 % • Le pays doit être assurable à taux standard selon nos normes 	
	Invalidité	Non admissible	